



Habitants
6 447 710

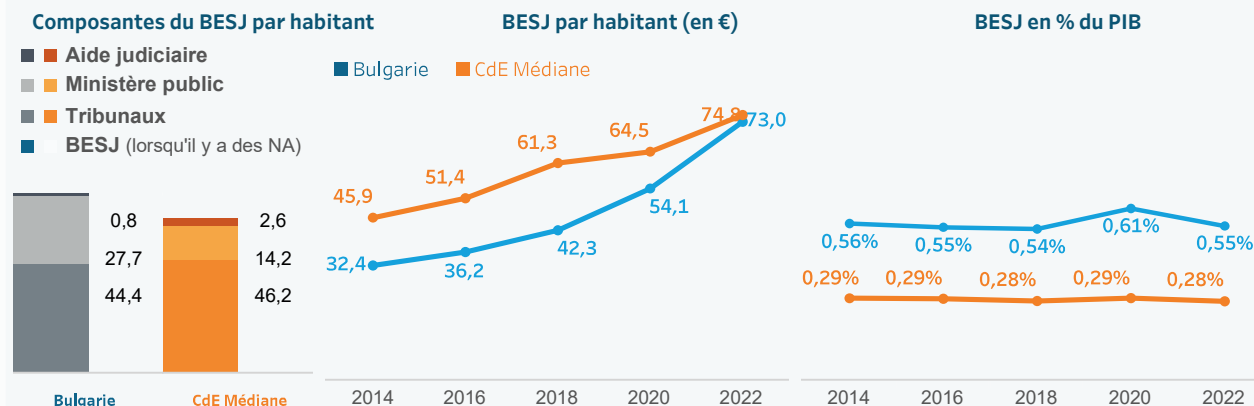


PIB par habitant
13 271 €
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel
10 861 €
CdE Médiane 22 878 €

Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



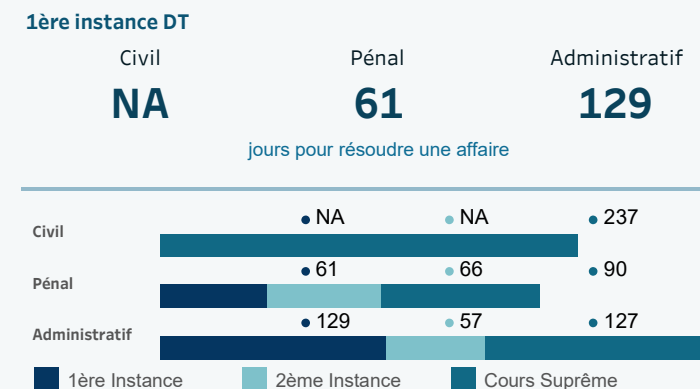
Budget : En 2022, le budget du système judiciaire exécuté est de 470 444 108 €, ce qui représente 73,0 € par habitant et est proche de la médiane du CdE. En tant que % du PIB (0,55%), ce budget est l'un des plus élevés d'Europe. Le budget exécuté des tribunaux par habitant poursuit sa tendance à la hausse, se rapprochant de la médiane du CdE. Le budget du ministère public reste supérieur à la médiane du CdE. En revanche, le budget de l'aide judiciaire n'est que de 0,8 € par habitant en 2022, ce qui est l'un des plus faibles d'Europe.

Organisation des tribunaux : En 2022, les tribunaux pénaux spécialisés de 1ère et 2ème instance et leurs parquets respectifs ont été supprimés. La compétence pour les infractions concernées a été transférée aux tribunaux de district et régionaux. En outre, le tribunal de Sofia est devenu compétent pour les crimes de nature générale commis par des juges, procureurs, enquêteurs, autres personnes jouissant d'une immunité et des membres du Conseil des ministres.

Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal : En vertu des modifications apportées en 2022 à la loi sur l'aide judiciaire, celle-ci peut également être fournie dans le cadre d'une procédure de médiation - avant l'ouverture d'une procédure judiciaire (décision du président du Bureau national d'aide judiciaire) et dans le cadre d'une procédure judiciaire (décision du tribunal).

Formation des juges et procureurs : Outre les formations, l'Institut national de la justice met à disposition des ressources électroniques pour le travail individuel et l'auto-apprentissage. En 2022, 43 vidéos pratiques sur l'utilisation du système d'information électronique des tribunaux ont été publiées sur le portail d'apprentissage en ligne. Ce dernier comptait 6 165 utilisateurs enregistrés, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2021.

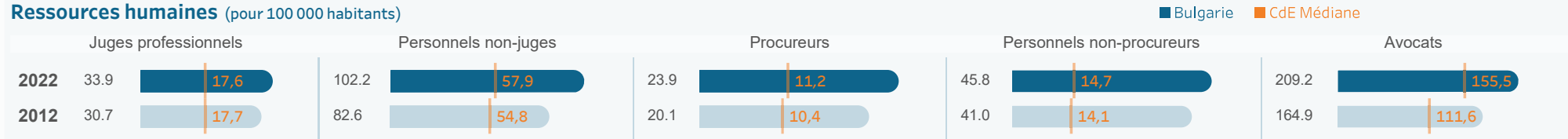
Efficacité - Disposition Time (jours)



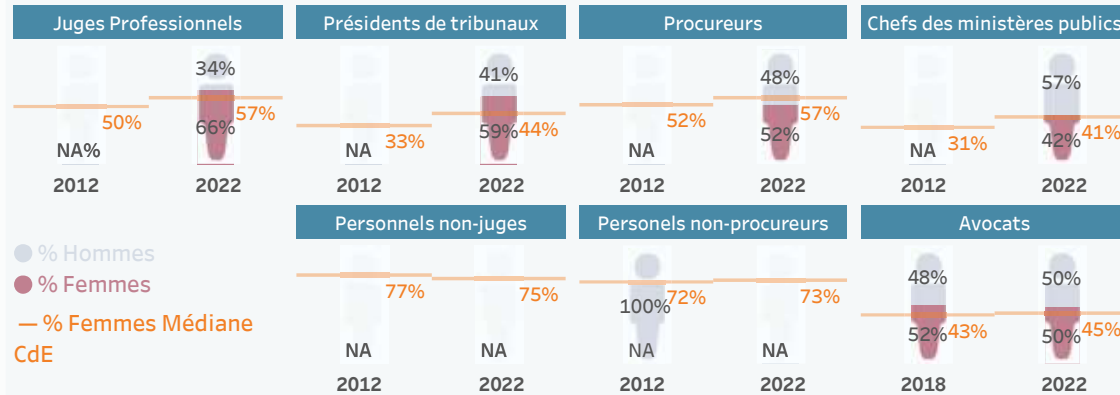
Efficacité : Il convient de rappeler que les données sur les affaires civiles contentieuses en 1ère et 2ème instances ne sont toujours pas disponibles en raison de l'impossibilité de distinguer entre les affaires contentieuses et non contentieuses. En général, l'efficacité des tribunaux est restée stable. Dans l'ensemble, c'est dans le domaine de la justice pénale que les tribunaux sont les plus efficaces.

Pour les données disponibles, il convient de noter que les valeurs DT sont bien inférieures aux médianes respectives du CdE, sauf pour les affaires civiles de troisième instance. En effet, à la suite des modifications apportées en 2020 à la loi sur la procédure civile, l'accès au pourvoi en cassation a été étendu en matière de droit de la consommation, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'affaires nouvelles en 2021 et 2022. En outre, il a été expliqué que la Cour de cassation était en manque de personnel en raison de retards dans les concours et le départ à la retraite de 4 juges en 2021.

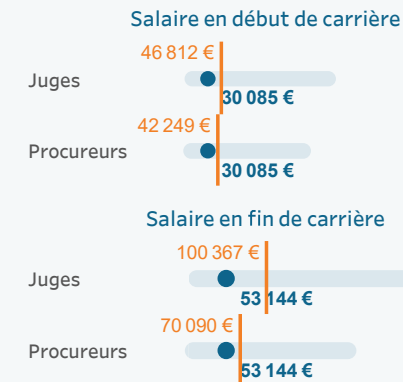
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



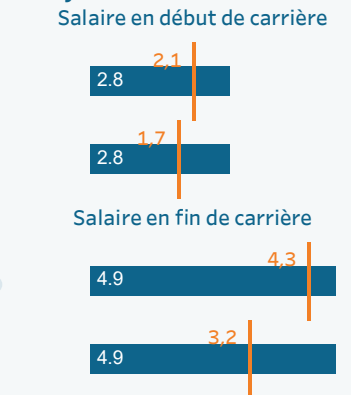
Égalité de genre



Salaires bruts absolus

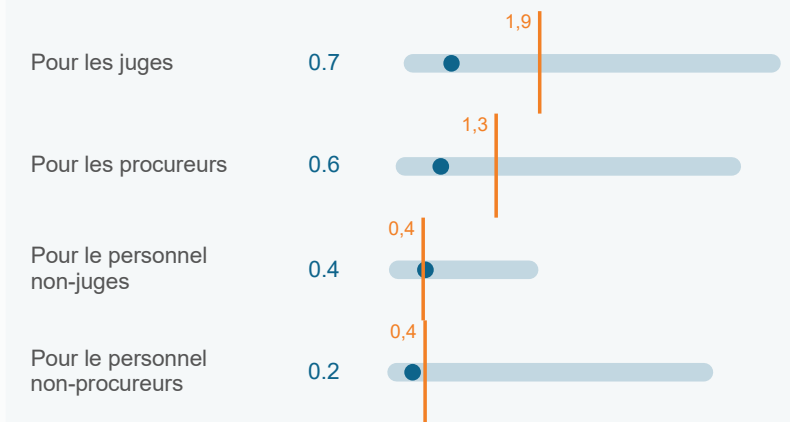


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

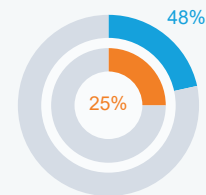


Formation des professionnels de la justice

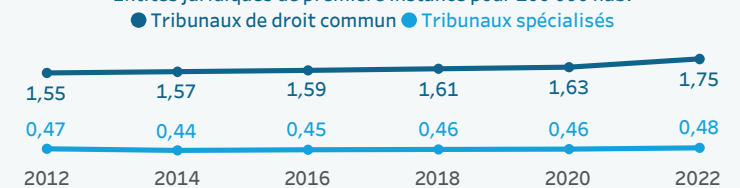
Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel*



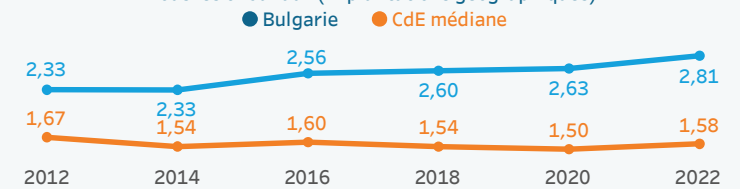
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) *100

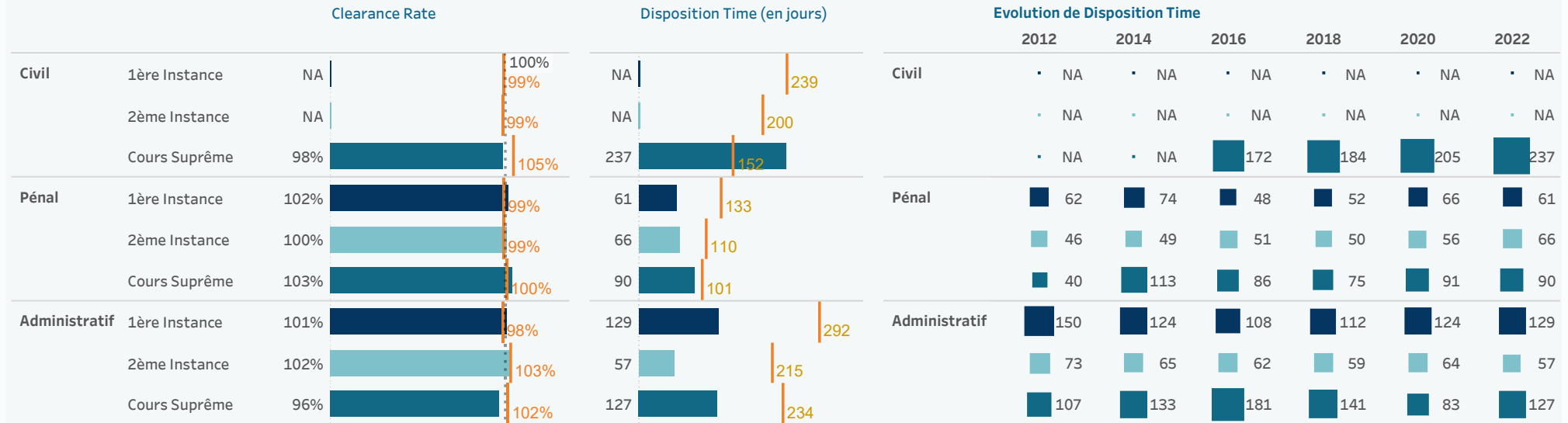
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) *365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

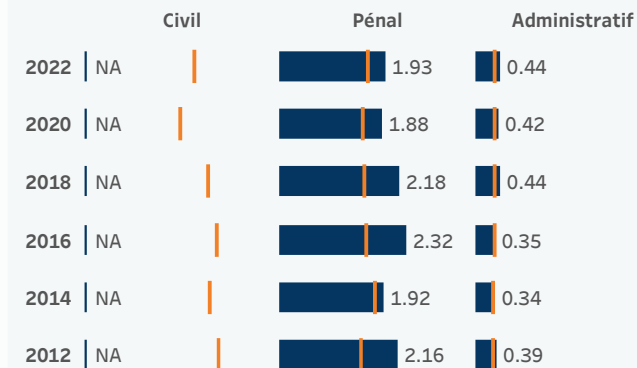
■ Bulgarie
 ■ CdE Médiane

Instance
 ■ 1ère Instance
 ■ 2ème Instance
 ■ Cours Suprême

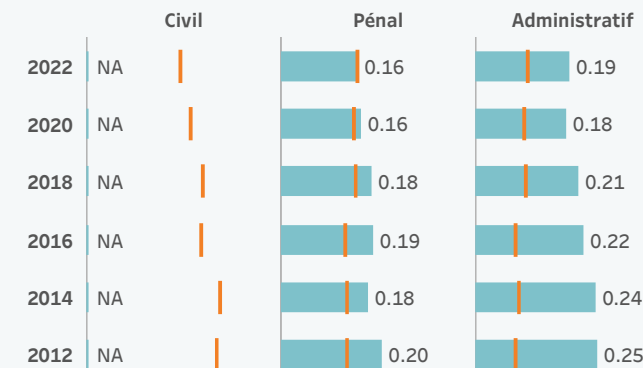


Affaires nouvelles

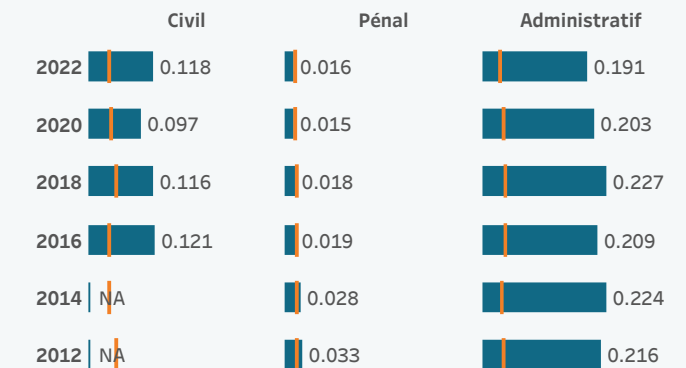
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

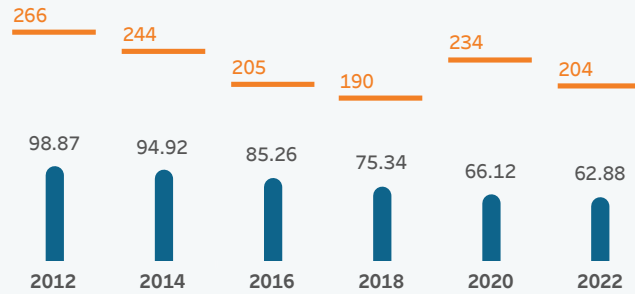


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



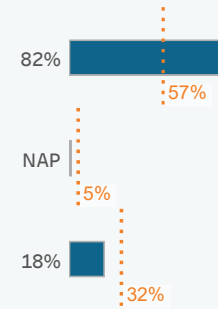
Ministère public

Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur



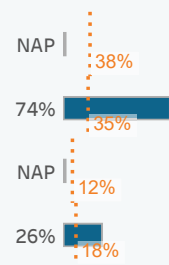
Répartition des affaires traitées en %

- Classées pendant l'année de référence
- Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur
- Affaires portées devant les tribunaux



Répartition des affaires classées en %

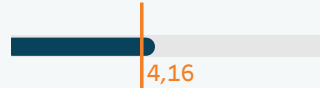
- Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié
- Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière
- Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité
- Classement pour d'autres raisons



Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Indice de déploiement et d'utilisation des TIC (de 0 à 10)

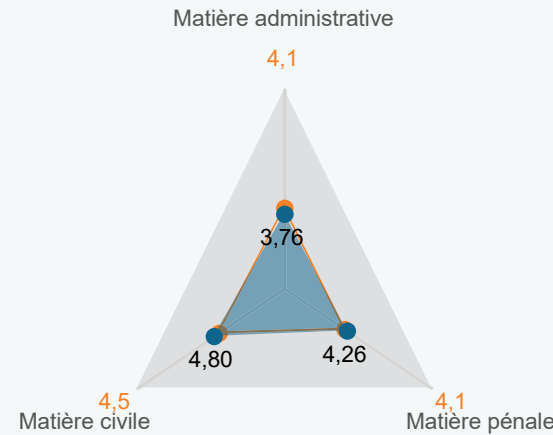
Taux de déploiement total : **4,27**



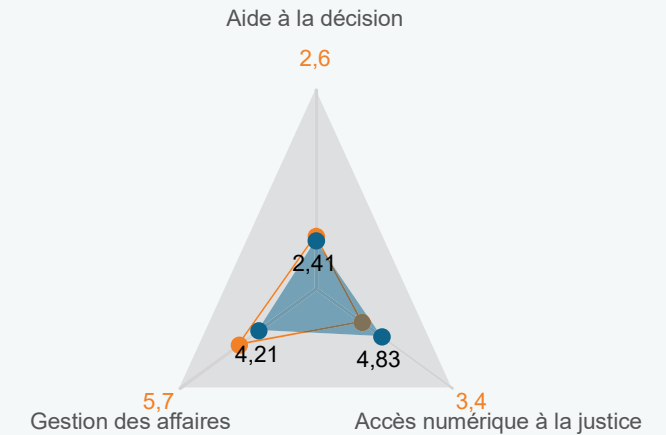
Taux d'utilisation total : **1,98**

(experimental)

Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

dv.parliament.bg

Jurisprudence des juridictions supérieures

www.vks.bg

Informations sur le système judiciaire

<https://vss.justice.bg/>